



Hacking et autres dérivés, pouvez vous me conseillés, m'informer.

Par **vinc1989**, le **13/06/2008** à **12:24**

Bonjour,

Voilà cela fait maintenant un an que j'ai été arrêté pour "Hacking", en effet je faisais partie d'un groupe de 4 personnes avec qui j'alimentais un site web expliquant en quoi consistait le "Hacking" et dans lequel certaines failles de sécurités était un peu plus détaillées. Certains logiciels étaient aussi disponibles sur ce site. Personnellement je ne faisais pas cela dans un but de détruire ou autre, mais plutôt par passion pour la sécurité informatique et le savoir. J'ai bien précisé tout cela pendant mon audition avec les agents de police et je suis maintenant convoqué au tribunal de Paris alors que j'habite en Belgique (le site web était hébergé sur un site Français et les autres membres du groupe était Français). Les agents de police ont procédé à une perquisition à mon domicile et on apportés avec un mon disque dur de 120 GB, ainsi que des CD copiés. Enfin voilà j'aimerais savoir ce que je risque et si vous pouvez me conseiller sur le pénal etc... (je tiens à préciser que mon casier judiciaire est vide, je suis quelqu'un de droit qui poursuit ces études) Merci Beaucoup de votre compréhension.

Chiarenza Vincent.

Par **frog**, le **13/06/2008** à **13:18**

Pas de peine de prison à craindre. :-)

Par **vinc1989**, le **13/06/2008** à **13:40**

Merci beaucoup pour votre réponse, est-ce qu'il y a possibilité d'amende? Si oui quels sont les montants? Merci d'avance.

Chiarenza Vincent.

Par **frog**, le **13/06/2008** à **13:50**

Pour le montant d'une éventuelle amende, impossible de se prononcer. Le principe de la personnalisation des peines veut que le juge tienne compte de votre situation sociale, de votre risque de récidive, de la gravité du délit, etc.

La seule chose qu'il vous reste à faire est d'assumer vos actes, d'exprimer votre regret et de ne pas chercher d'excuses à deux sous. C'est sans doute le meilleur moyen de ne pas s'attirer de foudres. Bref, expliquez (si besoin) que vous étiez passionné d'informatique, que c'était un jeu, et que vous êtes désormais prêt à en assumer les conséquences.

Par **vinc1989**, le **13/06/2008** à **14:25**

D'accord. Encore merci pour vos multiples réponses, bonne journée à vous.

Chiarenza Vincent.